

Séance du 3 juillet 2025

Membres en exercice :	15
Présents :	9
Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

---- L'an deux mille vingt-cinq
le **3 juillet 2025** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 24 juin 2025

DCM N° 28/2025

9.1

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, DANEL Mauricette, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth, WEBER Hélène**

4 absents excusés : **LATIL Yves, SECHEPINE Elisabeth, MACCARIO Fabrice, WALCZAK Franck,**

2 absents: **ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas**

1 pouvoir : **MACCARIO Fabrice à TURCAN Nicole**

Secrétaire de séance : **TURCAN Nicole**

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM28-DE

OBJET : RAPPORT DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2024 (RPQS établi en 2025)

---- Monsieur le Maire présente le rapport (R.P.Q.S.) annuel pour l'exercice 2024 relatif aux prix et à la qualité du service public de l'eau potable.

---- Le délégataire du service lui a transmis les informations nécessaires à l'établissement de ce document. Les éléments figurant dans la partie principale relatifs à l'organisation, la qualité et au prix du service, sont conformes aux dispositions de la loi « Barnier » du 02 février 1995 et de son décret d'application.

---- Le projet de RPQS a été transmis avant la réunion à chaque conseiller afin qu'ils puissent prendre connaissance.

----Après examen dudit rapport, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel relatif aux prix et à la qualité de l'eau potable présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René AVINENS



Le secrétaire de séance,
Nicole TURCAN

